

Critères d'intervention PDL 5

Rappel des minima de fonctionnement demandés dans le cadre de la mise en place d'un projet

		Médiathèque type B1	Médiathèque type B2	Médiathèque type B3	Point Lecture
Population		2 à 5000 habitants	1000 à 2000 hab.	500 à 1000 hab.	< 500 hab
Critères	Surface	0,07 m2 /hab desservi	100 à 180 m2	50 à 100 m2	25 à 50 m2
	Budget d'acquisition	2€/an/hab (acq. livres) 0,5€/an/hab (acq CD)	1 €/an/hab	0,5 à 0, 8 €/ an/hab.	
	Ouverture	16 h	8 à 12 h	6 à 8 h	4 à 6 h
	Emploi	Catégorie B (5000 hab.) ou C (2000 hab.) de la filière culturelle <i>Bibliothécaire Intercommunal</i>	Professionnel tps partiel <i>Bibliothécaire Intercommunal</i>	Bénévoles formés <i>Bibliothécaire Intercommunal</i>	Bénévoles formés <i>Bibliothécaire Intercommunal</i>

SUBVENTIONS

Rappel : toute collectivité souhaitant déposer un dossier de demande de subvention doit avoir signé la convention bibliothèque avec le Département.

Aides aux travaux de réhabilitation, construction, à l'acquisition de mobiliers D'outils informatiques (matériels et logiciels professionnels)	ZONES PRIORITAIRES	Les aides peuvent être cumulées avec celles de la DRAC 30% cumulable avec les aides de la DRAC 40 % si la DRAC ne donne pas d'aide (équipements de moins de 100 m ²) Les aides ne peuvent être cumulées avec celles de la DRAC
	ZONES NON PRIORITAIRES	
	Equipement communautaires	40%
	Equipements communaux	30%
Aide starter au recrutement professionnel Emploi intercommunal de la filière culturelle	Emploi pérenne de la filière culturelle 1 poste par an pour 3 ans : 50 % plafonné à 30 000 € par an soit 15 000 € par an	
Soutien à l'inscription à l'ABF	3 par an : 50 % du coût plafonné à 1200€ Soit 600€	
Soutien aux Contrats Territoires Lecture	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 3 ans Plafond : 3000€ par an Un projet retenu par an	
Soutien aux extensions d'horaires d'ouverture	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 3 ans Plafond : 3 000 € par an 1 projet retenu par an	
Accompagnement aux projets d'animations structurants	2 projets par an 25% du projet plafonné à 2 000 € des dépenses éligibles	
Accompagnement de projets de formations sur un territoire	2 projets par an 50% d'un projet plafonné à 2 000 € de dépenses éligibles soit 1000 €	

Composition du dossier à transmettre à la BDHL- 9 Rue Paule Gravejal 43000 LE PUY-EN VELAY :

Délibération de la collectivité approuvant le projet

- Note de présentation avec plan de financement
- Devis détaillés
- Plan d'implantation dimensionné pour demande concernant le mobilier uniquement

Le bibliothécaire référent de votre secteur à la BDHL (04.71.02.17.00) est à votre disposition pour toute question technique concernant votre projet.